

Le faux pas de Verhofstadt

En octobre 1999, le gouvernement annonce une « politique globale d'immigration ». Si certains éléments en ont été mis en place, le fond du problème — une réouverture partielle et sélective des frontières — n'a pas encore été envisagé. Dans la pratique, les régularisations ont pris un énorme retard par rapport au calendrier fixé. Les procédures de naturalisation tardent à être définies. La question du droit de vote des étrangers, reportée aux lendemains des élections communales, est au point mort.

PAR JEAN-CLAUDE WILLAME

Une fois de plus aura été vérifié l'adage selon lequel nos actes nous suivent. En postposant la mise en route du dossier sur la politique et les procédures d'asile, le chef de l'équipe du gouvernement « arc-en-ciel », dont on pouvait attendre normalement un arbitrage et une prise de recul dans des dossiers difficiles et hautement symboliques, a commis, au-delà de sa tentative avortée de vouloir imposer une liste de « pays sûrs », au moins une erreur majeure dans la gestion de la problématique de l'asile en Belgique. Tout avait pourtant (relativement) bien commencé lorsque, en octobre 1999, son gouvernement avait défini clairement les trois ou plus exactement quatre piliers « indissociables » sur lesquels il entendait

rapidement fonder « une politique globale en matière d'immigration » : la simplification administrative par une réforme des procédures d'asile, la régularisation des sans-papiers et l'éloignement, auxquels il faut ajouter le raccourcissement substantiel des délais d'obtention de la nationalité belge.

On pouvait certes être inquiet de la tonalité de certains passages de la note d'orientation générale présentée le 1^{er} octobre par Antoine Dukesne à ses collègues du conseil des ministres : il était question d'une immigration qui posait « de graves problèmes de sécurité publique : coups et blessures, tentative de vol, saleté repoussante des abords (?), présence de trafiquants de

POLITIQUE D'IMMIGRATION

drogue, camping sauvage [...] dés-information, manipulation, tentatives d'apitoiement ou visées plus sombres (*sic*) à l'adresse de l'opinion publique qui ne mesurerait pas exactement la situation ». Visiblement, ces passages étaient inspirés par le chef de cabinet S.P., un des « Vande Lanotte boys » que l'on a dit avoir été imposés au ministre de l'Intérieur¹ et dont le florilège de prises de position intempestives, sous couvert de réalisme, rendit souvent difficile les relations avec certains de ses collègues dans les « intercabinets ».

Nonobstant ces faux pas, le gouvernement montrait qu'il entendait développer une politique dont certains éléments — une plus grande rapidité dans les naturalisations, une nouvelle procédure de régularisation et une mise aux oubliettes de l'Office des étrangers — pouvaient être jugés comme « progressistes »... sauf à dire que, pressé par le temps, il ne s'est absolument pas senti concerné par le fond du problème : celui de flux migratoires qui n'ont plus rien à voir avec la question du droit d'asile.

Mais, que le gouvernement se sente concerné ou non, c'est dans la pratique que le dossier sur l'asile s'embourba d'une manière lamentable. La responsabilité première peut en être attribuée au Premier ministre qui entendit freiner des quatre fers le processus de mise en route des réformes... pour raison d'élections

communales. En fait, il ne se passa rien pendant six à sept mois. Tarabudé par le spectre de l'extrême droite flamande, mais aussi mis sous pression par les « faucons » de son propre parti (et du S.P.), Guy Verhofstadt, pilote du gouvernement, voulut se boucher les oreilles et laissa dédaigneusement le champ libre aux protestations de certains collectifs de la société civile et d'une partie de sa majorité dont les capacités propositionnelles ne furent pas toujours à la hauteur des enjeux. La petite phrase sur « les pays sûrs » fit encore inutilement monter la pression.

Lorsque l'on voulut s'atteler sérieusement à la question, le mal avait été fait. La période de non-décision dans la mise en œuvre des quatre piliers, soit la période du mois de mai au mois de septembre, coïncide en effet à une soudaine augmentation du nombre de demandeurs d'asile qui vinrent frapper à la porte de la Belgique pour y trouver une « protection », qui, il faut le reconnaître, n'avait pas grand-chose à voir avec le contenu des conventions de Genève de 1951 et de 1967 sur le droit d'asile. Tout autant que les facilités consenties aux demandeurs d'asile en matière d'aide sociale, le pourrissement du dossier constitua un facteur d'attraction pour bon nombre de filières formelles ou informelles, mafieuses ou non, qui, bien informées sur la non-gestion du dossier par la Belgique, y virent une occasion de tenter de se faufiler dans les interstices du déda-

¹ Outre le poste de troisième chef de cabinet (?) du ministre de l'Intérieur, le S.P. avait réussi à verrouiller un certain nombre de postes clés dans les matières concernant l'asile et la régularisation : le ministre Vande Lanotte pour l'accueil des demandeurs d'asile, le deuxième vice-président de la commission de la régularisation, Van Den Bulck, l'« ambassadrice » à la politique d'immigration aux Affaires étrangères, Maryse Van Langendonck et Freddy Willockx, commissaire du gouvernement chargé désormais de la coordination des politiques de retour.

le bureaucratique des institutions chargées de la politique d'asile, devenues le seul « entonnoir » par où les candidats immigrés pouvaient escompter entrer en Belgique. Les chiffres laissent en effet rêveur. En juillet, en août et en septembre, les entrées des demandeurs à la frontière atteignirent des sommets inégalés : alors qu'ils se situaient normalement au niveau de 2 000 - 2 500 par mois, c'étaient désormais 4 000, voire plus de 5 000 personnes qui tentaient de forcer la porte de la Belgique. Le mot se répandit dans le monde des passeurs, des filières ou tout simplement dans le milieu des candidats aux bénéfices de ce droit : « Allons en Belgique, cela traîne tellement de mois et d'années qu'il y a toutes les chances pour que l'on puisse être "régularisé", ou tout simplement hébergé provisoirement avant de disparaître dans la nature. Et puis, la "société civile" belge est tellement active et généreuse que l'on trouvera bien chez elle les appuis politiques pour nous défendre. »

Le gouvernement a donc voulu rattraper le précieux temps perdu en organisant une fois de plus un marathon nocturne qui réglerait définitivement les problématiques de l'asile, de la régularisation, de l'humanisation des centres fermés et de la naturalisation. Les mesures — décidées dans un contexte d'absence de sérénité, d'exaspération des rapports de force, comme l'affectation certains commentateurs de presse pour qui l'émotionnel tient lieu d'analyse, et aussi de solides empoignades — ont une apparente rationalité et ne sont en tout cas pas aussi « imbuables » que ce que l'on pouvait craindre en entendant certains notables du

V.L.D. et certains apparatchiks du S.P. pour qui une seule chose comptait : une procédure la plus expéditive possible. Ce qu'on ne dit pas ou qu'on dit moins, c'est qu'elles coûteront plus cher que prévu et qu'elles ne pourront être en définitive appréciées qu'en fonction du suivi qui en sera donné et des hommes qui devront les appliquer et les interpréter. En bref, il n'y eut d'autres « avancées » que celles qui figuraient déjà dans une note du ministère de l'Intérieur datant du 1^{er} octobre 1999 : on se contenta simplement d'habiller des procédures, de distinguer, au risque d'arbitraire, les demandes « manifestement non fondées » des autres, et, dans le cas de la régularisation, de promettre la mise en œuvre des moyens permettant de rattraper un retard considérable.

Un point discutable et plus discrètement approuvé par le Conseil des ministres du 10 octobre, sur la base d'une note du commissaire Freddy Willockx, est resté inaperçu. Il s'agit de la liaison éventuelle qui pourrait être faite entre les réadmissions dans leur pays d'origine des déboutés du droit d'asile et de la régularisation, et la poursuite de la coopération au développement, pour laquelle on sait qu'il existe par ailleurs un projet de « défédéralisation ». Il était en effet « exclu de poursuivre toute coopération durable au développement avec les pays qui refusent systématiquement de réadmettre leurs ressortissants ». C'est bien entendu un pays comme le Maroc qui pourrait surtout être visé. Toutefois, lorsque l'on sait que les envois de fonds de la communauté marocaine en Europe représentent plus de trois fois les montants que ce pays engrange de la coopération

POLITIQUE D'IMMIGRATION

bilatérale totale, on sera plutôt enclin à sourire. Même s'il est vrai que, pour les pays qui seraient dans l'obligation de réadmettre leurs ressortissants qui tenteraient d'utiliser la demande d'asile à d'autres fins que ce pour quoi elle est prévue, la référence à cette « arme de rétorsion » est soit dérisoire, soit de mauvais gout.

En attendant, qui risque de payer la note des lenteurs politiques exaspérantes, des raideurs idéologiques d'une frange du gouvernement et des arrière-pensées toujours présentes chez certains décideurs, sinon les vrais demandeurs d'asile? Ils sont en effet de plus en plus noyés dans une masse de « réfugiés économiques », dont on comprend parfaitement qu'ils exercent des pressions sur des sociétés riches et prospères, et qui n'ont pas d'autre solution que de passer à travers les mailles du filet des conventions de Genève.

Reste alors le fond d'une problématique non résolue : celle de la réouverture partielle et sélective des frontières. Bien que l'on puisse considérer qu'il s'agissait d'une première, la question a été (très) rapidement évoquée au conseil des ministres et... renvoyée à un organe purement consultatif, le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme ainsi qu'à une grande conférence internationale qui serait parrainée par la présidence belge de l'Union européenne.

Tout le monde se rend compte pourtant que l'« immigration zéro » a clairement fait son temps. L'étude des Nations unies sur les migrations de remplacement jette même un cri d'alarme : dans tous les pays européens, le vieillissement de la popula-

tion est tel que, toutes autres choses étant égales, il faudrait deux fois le niveau d'immigration atteint dans les années nonante pour atténuer les effets de ce vieillissement sur la population active.

Les États-Unis et l'Allemagne, et sans doute demain l'Italie et la Suède, montrent-ils la voie en rouvrant leurs frontières à une main-d'œuvre de travailleurs immigrés, surtout mais pas uniquement, hautement qualifiés? Chez nous, un patronat flamand prospère est demandeur et souhaite être entendu dans d'éventuelles assises sur l'immigration, bien que l'on sente déjà les premiers « frémissements » négatifs dans certaines sphères syndicales dont les anciennes traditions d'intégration des travailleurs immigrés se sont distendues.

Il faut toutefois faire montre de lucidité et se rendre compte de ce qu'une telle réouverture pourrait signifier : recruter des immigrants, qualifiés ou moins qualifiés et habitués à des conditions de vie très précaires, risque bien de renforcer la dérégularisation du marché du travail en maintenant les « bénéficiaires » dans la fragilité, mais surtout de laisser définitivement dans le marais les immigrés, les « naturalisés » ou les « régularisés » installés en Belgique et vivant dans le monde de l'exclusion, par racisme ou parce qu'ils n'intéressent personne. Ainsi se détricoterait encore un système de protection sociale dont devraient bénéficier tous les *citoyens* de ce pays, indépendamment de leur race, de leur couleur, de leur religion et de leur origine nationale.

Jean-Claude Willame